

02-2014 : Mise à jour et modification des statuts de Pontivy Communauté

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°03-CC19.12.13, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de mettre à jour et modifier les statuts de la communauté de communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires dans le délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pontivy Communauté. A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Les statuts modifiés sont adoptés à la majorité qualifiée, soit par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes, soit par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER la mise à jour et la modification des statuts adoptées par Pontivy Communauté le 19 décembre 2013.

//
03-2014 : Tarification des photocopies

VU la délibération n°62-2012 en date du 08 novembre 2012 instaurant un tarif de 0,25€ pour les photocopies en noir et blanc et 0,30€ pour les photocopies en couleur et 0,055€ au-delà de 50 copies pour les Associations à la condition de fournir les ramettes nécessaires à l'impression,

CONSIDÉRANT la demande d'un candidat à l'élection d'obtenir une copie de la liste électorale sous forme d'étiquettes,

CONSIDÉRANT la nécessité d'instaurer un tarif spécifique pour l'édition d'étiquettes sachant que le prix d'achat d'une étiquette est d'environ 0,01€ pour une planche de 21 étiquettes et qu'à ce jour la liste électorale compte 56 pages et environ 640 électeurs et électrices,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions (M. Joël MARIVAIN et M. Michel MARIVAIN),

D'INSTAURER les tarifs des photocopies suivants :

- 0,25€ pour les photocopies en noir et blanc
- 0,30€ pour les photocopies en couleur
- 0,06€ au-delà de 50 copies pour les Associations à la condition de fournir les ramettes nécessaires à l'impression,
- 0,06€ par page pour la copie de la liste électorale
- 0,27€ la planche de 21 étiquettes pour le tarif de l'édition de la liste électorale.

//
04-2014 : Modification des statuts du SDEM

VU les statuts du Syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006 et le 07 mars 2008,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle et notamment son article 57,

VU l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du Département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 12 décembre 2013, le SDEM a lancé une procédure d'adaptation de ses statuts,

Cette adaptation porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

La procédure d'adaptation des statuts faite ci-après a donc pour but de permettre au SDEM de répondre opportunément à la demande de certains adhérents. Les communes restent, à terme, libres de leur choix puisqu'il s'agit de compétences dites « à la carte » qu'elles pourront ensuite décider ou pas de transférer au Syndicat.

Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : *Infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides*

« le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du CGCT

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

- mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Il s'agit pour le SDEM de répondre aux communes qui le solliciteraient et de contribuer ainsi à l'équipement des communes morbihannaises en matière d'infrastructures de charge.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan selon les dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président du SDEM

////////////////////////////////////
Questions diverses :

1) signature d'une convention pour la gestion et l'entretien des aires de camping-cars pour le site de la fontaine Saint Eloi

L'objectif est de référencer cet espace sur les cartes, brochures de l'office de tourisme de Pontivy Communauté conformément à la demande de l'association de la Fontaine en 2011. La signalétique est à la charge de Pontivy Communauté. L'entretien est à la charge de la commune.

2) délibérations applicables en 2014 par la commune de Kerfourn

Le conseil est informé de l'absence de proposition du maire de modifier les modalités des taxes communales.

3) le conseil est informé de l'enquête publique sur l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Kernivinen à Noyal Pontivy.

La séance est levée à 21h15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	<i>Absent</i>
<i>CHAMOT Sarah</i>	<i>Représentée</i>	<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>CHEVEAU Isabelle</i>	
<i>LE SANT Jean-Paul</i>			